

REVALORISATION DE LA PLACE DU CHANOINE BOURSIER A VILLEURBANNE (RHONE 69)

Une place stratégique au cœur de la vie urbaine



Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35, Allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 Tours Cedex 3
Tél : 02 47 36 14 50

KALPAKDJIAN Clara
INGENIEUR 1^{ère} Année
Mai 2009

REVALORISATION DE LA PLACE DU CHANOINE BOURSIER A VILLEURBANNE (RHONE 69)

Une place stratégique au cœur de la vie urbaine

Tuteur : M. Eric Thomas

Remerciements

Je remercie la Direction Générale du Développement Urbain de la mairie de Villeurbanne et tout particulièrement :

- **M. Hervé DESBENOIT, directeur de la Direction Générale du Développement Urbain ;**
- **Mme. Sophie PAUWELS ;**
- **M. Marcel VASQUEZ.**

Je remercie le personnel des Archives Municipales de la ville de Villeurbanne pour son aide dans la recherche de documents en rapport avec mon projet.

Je remercie **Mme. Nicole MICOLON** travaillant à la Direction de la Voirie du Grand Lyon, subdivision territoriale Centre Est, pour ses précieuses informations.

Je remercie les commerçants de la place du Chanoine Boursier ainsi que ceux du quartier des Gratte-Ciel, d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Je remercie aussi les personnes ayant collaboré de près ou de loin à ce projet.

Enfin je remercie **M. Eric Thomas**, tuteur de ce projet, pour ses conseils avisés.

Sommaire

Remerciements	2
Introduction.....	5
PARTIE 1 - "Villa Urbana" ville incontournable de l'agglomération lyonnaise	6
Situation géographique.....	7
1 - Villeurbanne, de ses origines gallo-romaines à son développement pendant la Révolution Industrielle.....	8
1.1 - Etymologie du nom de la ville	8
1.2 - Une ville convoitée au Moyen Age	8
1.3 - Essor de Villeurbanne grâce à son industrialisation	8
2 - Les Gratte-Ciel, quartier le plus récent de la cité	9
2.1 - Historique de la construction	9
2.2 - Description	10
3 - Une ville attractive, avec une croissance démographique continue depuis 1990... ..	15
4 - ... mais une volonté de la municipalité de renouveler son image.	16
4.1 - Un espace en transformation	16
4.2 - Les différents projets.....	17
4.2.1 - Prise en compte du patrimoine architectural	17
4.2.2 - Amélioration des itinéraires Nord-Sud	19
4.2.3 - Affirmation de la centralité villeurbannaise par le renforcement des Gratte-Ciel	19
PARTIE 2 – La place du Chanoine Boursier	21
Présentation de la place.....	22
1 - Une place aux fonctions multiples	23
1.1 - Tout d'abord une place de marché.....	23
1.1.1 - Présentation du marché	23
1.1.2 - La pratique du marché par les Villeurbannais	23
1.2 - Son utilisation comme parking	26
1.3 - Un lieu de rassemblement	29
2 - Un site déprécié.....	30
2.1 - Les faiblesses du marché Boursier	30
2.2 - Un manque d'attractivité.....	32
2.3 - Un esthétisme urbain à améliorer.....	34
2.4 - Circulation et stationnement confus.....	35
3 - Un quartier en évolution	36
PARTIE 3 – Réinventer la place du Chanoine Boursier	37
Différentes propositions d'aménagement	38

1 - Les objectifs	38
1.1 - Les axes prioritaires pour le renouveau de la place	38
1.1.1 - Conforter le statut de marché	38
1.1.2 - Ouvrir le marché sur le reste du quartier	38
1.1.3 - Dynamiser le marché	38
1.1.4 - Une aire de stationnement à conserver	39
2 - Les aspects du projet.....	39
2.1 - Mise en place d'un équipement de marché couvert	39
2.2 - Réfection de l'aire de stationnement	42
2.3 - Mobilier urbain	42
2.4 - Végétalisation de l'espace public	43
3 - Les coûts et les acteurs	45
Conclusion	46
Bibliographie.....	47
Table des documents	48
TABLE DES PHOTOS	48
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	49
TABLE DES GRAPHIQUES	49
TABLE DES CARTES	49

Introduction

Villeurbanne est une commune de 138 596 habitants, située au Sud-Est du département du Rhône (69) en région Rhône-Alpes. Villeurbanne constitue avec Lyon, le cœur de l'agglomération lyonnaise. Elle est la deuxième ville la plus importante du Grand Lyon qui regroupe cinquante-sept communes.

Villeurbanne a connu un développement récent lié à la révolution industrielle du XIX siècle et possède aujourd'hui un tissu mixte, tant par la multiplicité des fonctions que des formes urbaines. Le quartier des Gratte-Ciel, véritable patrimoine architectural, constitue le centre de la ville. Il propose de nombreux services de qualité et est devenu le pôle commercial de la commune.

L'avenue Henri Barbusse, artère principale du quartier Gratte-Ciel, est une avenue bordée de chaque côté par des magasins à enseignes nationale et internationale. La place du Chanoine Boursier, située à proximité de l'avenue, est séparée de cette vie commerçante. Elle est beaucoup moins attractive que la place Lazare Goujon, principale place située derrière l'Hôtel de Ville, mais reste toutefois appréciée des Villeurbannais pour son marché et pour son utilité pour le stationnement.

Depuis 2007, la municipalité tente de renouveler le cadre de développement de la ville en privilégiant la qualité urbaine. En effet, la commune voudrait développer l'attractivité commerciale des Gratte-Ciel et renforcer l'animation des quartiers. De nombreux projets sont envisagés comme la réhabilitation et la reconstruction de la partie Nord des Gratte-Ciel. Mais la revalorisation de la place du Chanoine Boursier ne semble pas être prioritaire.

Pourtant, elle pourrait devenir un atout majeur pour le développement économique et commercial de la ville grâce à la qualité de son marché. Sa situation privilégiée, près des commerces du centre-ville, lui permet de conforter son statut de place de stationnement.

La revalorisation du site par un aménagement adapté au marché ainsi que la fonctionnalité de la place en matière de stationnement permettraient d'arriver à ce résultat dans un cadre plus esthétique.

Pour comprendre dans quel cadre évolue la place du Chanoine Boursier, nous ferons une brève présentation de la ville de Villeurbanne permettant d'évaluer la situation. Ces informations serviront à étudier plus précisément le cas de la place, de faire ressortir ses atouts et ses points faibles afin de proposer des projets d'aménagement adaptés au site.

PARTIE 1

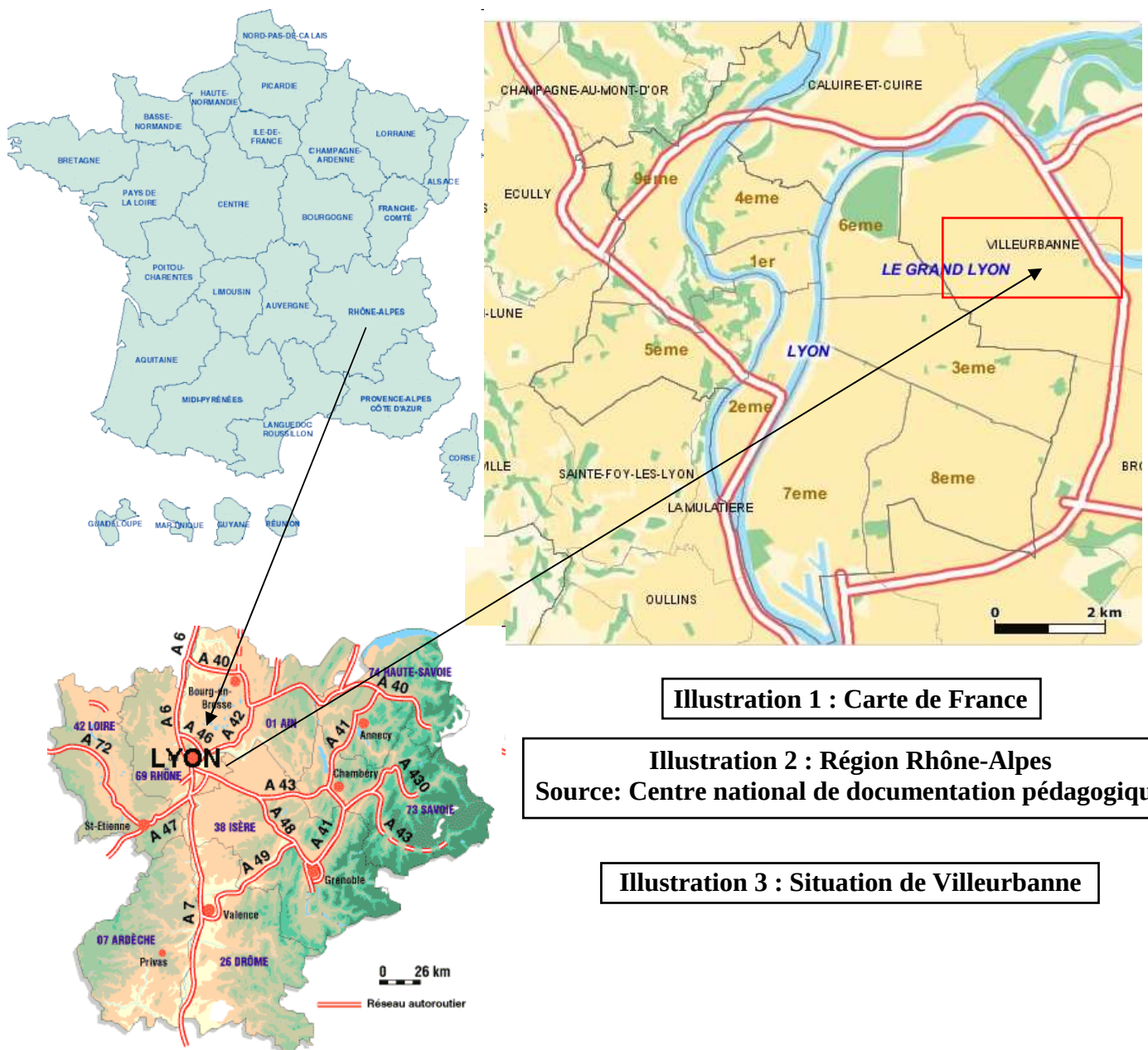
" Villa Urbana "
ville
incontournable
de l'agglomération
lyonnaise.

Situation géographique

Villeurbanne est une commune française, située dans le département du Rhône (69) en région Rhône-Alpes. Cette région se situe à un carrefour de l'Europe de l'Ouest, reliant la mer du Nord à la Méditerranée, et l'Europe de l'Est à l'Atlantique. Sa capitale administrative est Lyon. L'agglomération est entourée de plusieurs massifs montagneux, le Massif Central à l'Ouest et les Alpes à l'Est.

Lyon est intégrée à la Région Urbaine de Lyon qui correspond aux territoires organisés autour de la métropole (zone d'influence de 50 à 100 kilomètres de rayonnement - comptant 2,9 millions d'habitants), et constitue la ville centre du Grand Lyon, la première communauté urbaine de France par l'importance de sa population.

Villeurbanne, commune limitrophe de Lyon, est la deuxième ville la plus importante du département et partage avec cette dernière une bonne qualité au niveau des services. Le centre de la ville, appelé le quartier des Gratte-Ciel, possède un patrimoine architectural de qualité, protégé par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis 1993.



1 - Villeurbanne, de ses origines gallo-romaines à son développement pendant la Révolution Industrielle.

1.1 - Etymologie du nom de la ville

L'origine étymologique de la ville de Villeurbanne remonte à l'époque gallo-romaine. La « villa urbana » était une petite maison de plaisance proche de la ville datant d'environ - 40 avant Jésus-Christ. Elle était située sur les hauteurs des coteaux viennois (Vienne étant actuellement situé à une trentaine de kilomètres de Lyon), à l'abri des inondations et des émanations pestilentielles dégagées par les marais.

1.2 - Une ville convoitée au Moyen Age

Au Moyen Age, Villeurbanne se résume au hameau de Cusset, situé aujourd'hui à l'Est de la commune près du boulevard périphérique Laurent Bonnevey. Quelques rares documents médiévaux nous ont laissé des traces de ce petit village dauphinois. Cette terre a été convoitée par les grands féodaux de l'époque comme les empereurs allemands, les dauphins de Vienne et les ducs de Savoie.

Pendant cette période, les chanoines comtes de Lyon deviennent les seigneurs ecclésiastiques de Villeurbanne. La ville appartient à la principauté du Dauphiné à partir du XIV^e siècle. Au XV^e siècle, la commune va dépendre d'une seigneurie qui deviendra le marquisat de Vaulx-en-Velin.

1.3 - Essor de Villeurbanne grâce à son industrialisation

Villeurbanne a été, pendant de très nombreuses années, inondée par les crues du Rhône. Elle est restée longtemps une commune rurale dispersant ses hameaux le long des grandes voies de communication reliant le Lyonnais au Dauphiné. Plusieurs facteurs sont à l'origine du développement à la fois économique, démographique et urbain de la commune.

Tout d'abord en 1852, Villeurbanne est rattachée au département du Rhône, ce qui va favoriser ses relations avec la ville de Lyon. Ensuite, la construction de ponts sur le Rhône mais aussi d'une digue insubmersible en 1856, va mettre la ville hors d'atteinte des crues, permettant à Villeurbanne de se développer en limite et en continuité de Lyon. De petits ateliers de textile, originaires du quartier de la Croix Rousse à Lyon, prennent peu à peu possession des terres agricoles à coté des fermes. A partir de 1880, les industriels de la Fabrique de Lyon installent de grandes unités de production, polluant la Rize, petite rivière traversant d'Est en Ouest Villeurbanne. La réalisation du chemin de fer de l'Est lyonnais, du canal de Jonage et de l'usine hydroélectrique favorise le développement industriel de l'Est de la commune (usines Gervais, Schindler, CGE ou Delle).

L'industrie textile va transformer ce village rural en banlieue industrielle avec un doublement de la population tous les vingt ans pendant plusieurs décennies passant de moins de 30 000 en 1901 à plus de 80 000 en 1931. Les transports en commun naissant vont desservir les nouveaux quartiers. Cette industrialisation attire des nouvelles populations, principalement espagnoles et italiennes, qu'il va falloir loger. Les dirigeants des grands groupes vont créer des cités ouvrières mais cela ne suffit pas à soulager les conflits et la misère sociale qui frappent les classes les plus modestes.



Illustration 4 : En bas de la photo l'usine Dognin, spécialisée dans la dentelle

Les différentes municipalités, et en particulier, celle de Lazare Goujon, vont essayer, par différentes réalisations, d'améliorer les conditions de vie des ouvriers. L'hôpital de Villeurbanne (qui est devenu un lycée), les Habitats Bon Marché (actuellement HLM) et le nouveau centre urbain des Gratte-Ciel sont quelques exemples des politiques municipales menées pendant la première moitié du XX^e siècle.

La construction de la ville sous la double pression du développement industriel et d'un important besoin en logements, a légué au territoire une forte mixité entre l'habitat et les activités. Elle s'explique par un tissu urbain composite et une structure urbaine dont la charpente essentielle est orientée Est-Ouest.

2 - Les Gratte-Ciel, quartier le plus récent de la cité

2.1 - Historique de la construction

La construction du quartier Gratte-Ciel a été demandée par le maire M. Lazare Goujon, dans les années trente, époque où Villeurbanne était une cité industrielle. Lazare Goujon était un médecin socialiste qui croyait en l'humanisme et l'hygiénisme. L'ancien centre-ville était situé vers la place Grandclément et datait de 1835. La réalisation de ce nouveau centre-ville a un double objectif, celui de remédier au problème de la misère sociale et de montrer à la ville de Lyon le statut de commune à part entière de Villeurbanne. En effet, Lyon a annexé plusieurs communes avoisinantes comme la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière et l'annexion de Villeurbanne a longtemps été la source de conflits entre les deux communes.

Cette construction a débuté en 1927 pour finir en 1931. C'est l'architecte Môrce Leroux qui réalise l'aménagement des Gratte-Ciel. Un nouveau centre urbain apparaît, permettant aux Villeurbannais de profiter de logements confortables, avec des services publics à proximité (mairie, théâtre, chauffage urbain, Palais du Travail).

L'ensemble comprend deux tours, six immeubles d'habitations, un central téléphonique, l'Hôtel de ville, un chauffage urbain. Ce projet est typique du « socialisme municipal ». Pour mener à bien la réalisation de cet ensemble, Lazare Goujon aura dû s'affranchir de bien des contraintes. Des règles d'urbanisme, d'abord, qui, en 1930, limitaient la hauteur des immeubles à 21 mètres. Des canons comptables, ensuite.

Pour financer l'opération, la municipalité crée en 1931 une des premières sociétés d'économie mixte, la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU). Mais les risques pris sont énormes. Le jour de l'inauguration, le 17 juin 1934, la ville est lourdement endettée. Cette dérive financière coûtera son fauteuil de maire à Lazare Goujon en 1935.

2.2 - Description

Deux gratte-ciel de soixante mètres de hauteur constituent les portes de ce nouveau quartier. On trouve aussi une sculpture réalisée par Jules Pendariès, connu pour ses œuvres mettant en scène la classe ouvrière et paysanne. Cette sculpture se nomme le Répit de l'Agriculteur. Un autre Répit, plus célèbre, existe. Il s'agit du Répit du Travailleur qui a été aussi sculpté par Jules Pendariès en 1907 mais il se trouve à Paris.

Lazare Goujon remarque cette statue et souhaite en avoir une pour Villeurbanne, plus grande que l'originale. La pièce, taillée dans un bloc de 3,5 tonnes, sera installée en 1932 en même temps que la construction des Gratte-Ciel.

L'avenue Henri Barbusse est l'artère principale du quartier. Elle prend naissance sur le cours Emile Zola et donne sur l'imposant Hôtel de ville. L'avenue est bordée par deux rangées d'immeubles alternativement de neuf et de onze étages, mélange rare de construction en redans et de terrasses en gradins, édifiés sur un socle de commerces assurant la continuité de la rue. L'ensemble comporte 1 500 logements. Les constructions forment une charpente métallique et les murs sont emplis de briques. Les façades sont en béton avec un souci du détail qui enlève toute tentation d'ornement. Cette avenue constitue la principale rue commerçante des Gratte-Ciel.

La place du Chanoine Boursier est séparée de l'avenue Henri Barbusse par la rue Michel Servet, dans la partie Ouest du quartier. Nous verrons l'historique de cette place ainsi que sa situation plus en détails dans la deuxième partie.

A l'extrémité de l'avenue se dresse le nouvel et imposant Hôtel de ville dessiné par Robert Giroud. D'une architecture massive et monumentale, il constitue la pièce maîtresse du centre-ville. Il impose son envergure au quartier avec ses chapiteaux et ses colonnes, et surtout sa tour-beffroi de 65 mètres de hauteur. L'architecture de ce bâtiment peut-être comparée à l'architecture stalinienne. L'Hôtel de ville est inscrit depuis 1991 à l'Inventaire supplémentaire des monuments Historiques.

Derrière l'Hôtel de ville se trouve la place centrale de Villeurbanne, la place Lazare Goujon. En 2006, Lyon Parc Auto a construit un parking sous cette place. La municipalité a profité de ces travaux pour l'embellir tout en gardant l'esprit de l'architecture des Gratte-Ciel.

Le Théâtre National Populaire (TNP), anciennement le Palais du Travail, fait face à l'Hôtel de ville. Les associations villeurbannaises n'ayant pas de locaux pour se réunir, Lazare Goujon leur offrit ce palais. L'aile Est abritait un dispensaire et l'aile Ouest des locaux pour des syndicats et les associations.

Entre les deux, se trouve le théâtre municipal. Le Palais du Travail accueillait aussi une piscine et un bureau d'hygiène. Il est devenu le TNP en 1972. Aujourd'hui, il est en pleine réhabilitation, les travaux doivent s'achever en 2010. L'Office des habitations bon marché (HBM) de Villeurbanne a été créé en 1914 et trois groupes de logements furent mis en chantier. Les appartements du groupe du cours Emile Zola furent conçus par Jean-Marius Pin, disciple de Tony Garnier et architecte d'autres bâtiments villeurbannais, et mis en location en 1927.

En 1993, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), actuellement en révision, vise à protéger l'ensemble du quartier des Gratte-Ciel. Ce classement préconise une mise en valeur des caractéristiques patrimoniales, architecturales et urbanistiques du quartier.

La valorisation des espaces de circulation par la création de cheminements piétonniers et l'harmonisation des devantures commerciales sont aussi à prendre en compte. Ce règlement est consultable en annexe page II.

1**2****3****4**



5



6



7



8

Photo 1 : Une des deux tours des Gratte-Ciel

Photo 2 : Le Répit de l'Agriculteur de Jules Pendariès

Photo 3 : Le Théâtre National Populaire

Photo 4 : L'Hôtel de Ville

Photo 5 : La place du Chanoine Boursier

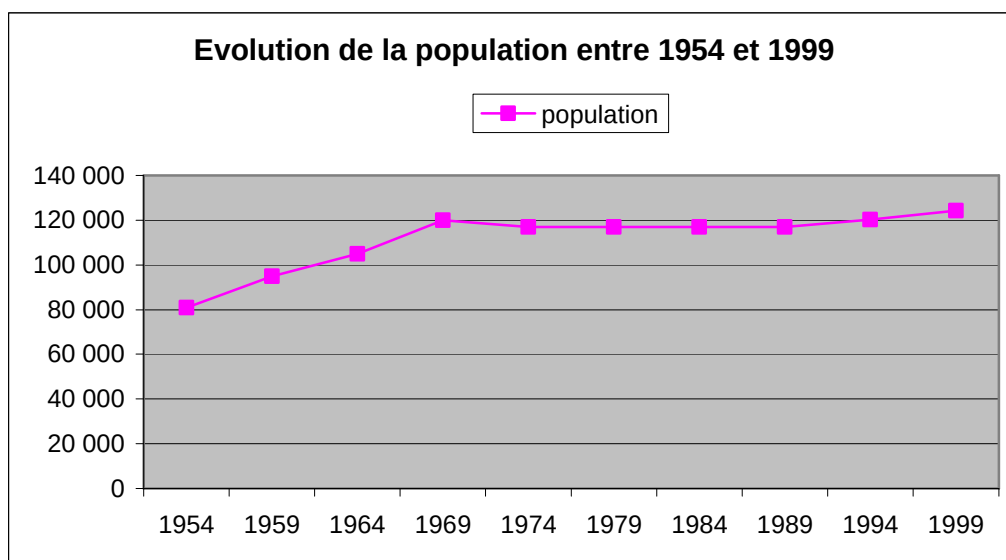
Photo 6 : L'avenue Henri Barbusse qui mène à l'Hôtel de Ville

Photo 7 : La place Lazare Goujon

Photo 8 : Les HLM mis en location en 1927 (anciennement HBM) sur le Cours Emile Zola

3 - Une ville attractive, avec une croissance démographique continue depuis 1990...

Villeurbanne couvre une superficie de 1494 ha soit 3% de la superficie du Grand Lyon. Elle accueillait, en 1999, 124 000 habitants soit une augmentation de 6,3% depuis 1990. Le taux d'évolution annuelle de la population entre 1990 et 1999 est de 0,68% alors que celui de la Communauté urbaine n'est que de 0,32%. Grâce à sa forte attractivité, Villeurbanne compte aujourd'hui 138 596.habitants.



Graphique : Démographie de 1954 à 1999

Source : Données INSEE 1999

Elle est la deuxième commune du département du Rhône et constitue avec Lyon, le centre de l'agglomération. C'est un territoire qui reçoit près de la moitié de la population de la communauté urbaine.

Les quelques données proposées par la suite, illustrent les causes de l'attractivité de Villeurbanne.

La répartition par tranche d'âge est équilibrée. En effet, la part des moins de 20 ans est de 23% et la part des plus de 60 ans est de 19%. La moyenne de la taille des ménages est de 2,2. Le nombre d'actifs à Villeurbanne est de 572 272, ce qui représente un taux d'emplois de 0,89.

Si le nombre d'habitants augmente de manière continue à Villeurbanne, c'est grâce à une construction moyenne de 1000 logements par an. Aujourd'hui, le parc social de Villeurbanne est constitué de plus de 15 000 logements (soit 25% des 60 000 résidences principales de la ville, sources Direction Départementale de l'Équipement et Direction Générale des Impôts 2001) et présente une bonne qualité. Pour autant, même si le programme local de l'habitat (PLH) n'exprime pas d'objectifs de production sociale sur la commune, celle-ci entend poursuivre ses efforts en faveur du logement locatif HLM (Habitat à Loyer Modéré) pour encourager la mixité sociale.

Un effort important a été porté sur l'amélioration du confort dans le parc ancien, au travers de plusieurs Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) comme dans le quartier des Buers et le quartier Saint Jean, construits après la guerre dans la logique des grands ensembles.

De plus, l'Etat implante dans les années cinquante, le site universitaire de la DOUA (cf. carte 1 p.8) qui accueille 27 000 étudiants. Site de recherche, d'innovation et de performance, il constitue un atout majeur pour la ville. Technopôle principal du Grand Lyon, la DOUA génère des activités économiques induites. Des réflexions engagées consistent à structurer le pôle régional autour de la thématique de l'environnement et du développement durable : offre de formation initiale et continue, recherche, lien avec les entreprises.



Photo 9 : Domaine scientifique de la DOUA

Au travers des plans d'occupation des sols successifs élaborés depuis 1977, la ville s'est attachée à maintenir des zones d'activités économiques en accompagnant le passage d'une tradition industrielle vers une économie davantage orientée vers les activités tertiaires. C'est le cas dans le quartier des Gratte-Ciel, véritable cœur commercial de Villeurbanne. La place du Chanoine Boursier s'inscrit dans la vie commerçante du quartier grâce à son marché incontournable qui a lieu trois fois par semaine.

4 - ... mais une volonté de la municipalité de renouveler son image.

4.1 - Un espace en transformation

Marquée par son passé industriel, une tradition d'avant-garde sociale architecturale et urbaine, et un fort héritage culturel ouvrier, Villeurbanne souhaite affirmer sa singularité et son identité au moyen d'une bonne connaissance et d'une bonne mise en valeur de son patrimoine local. Aujourd'hui, la commune veut poursuivre son renouvellement dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé en privilégiant la qualité urbaine plutôt que la densification.

De plus, on constate un mouvement de population depuis le centre de l'agglomération vers les communes situées à l'extérieur du territoire communautaire, participant à augmenter l'étalement périurbain.

Villeurbanne, qui bénéficie grâce à sa situation de tous les atouts d'un centre-ville en termes d'équipements et de réseau de transports en commun, constitue en ce sens un site stratégique de renforcement du centre de l'agglomération.

Plusieurs axes et projets ont été définis pour les années à venir mais nous nous intéresserons spécialement à ceux qui touchent de près ou de loin le quartier Gratte-Ciel afin de montrer leur impact, sur l'intérêt de la place du Chanoine Boursier, dans la partie suivante.

4.2 - Les différents projets

4.2.1 - Prise en compte du patrimoine architectural

■ La rénovation complète du Théâtre National Populaire est l'un des plus importants chantiers culturels de France. Le budget de cette réhabilitation s'élève à 32,8 millions d'euros. Pour l'Etat, la Région, le Grand Lyon et la Ville de Villeurbanne, tous engagés dans son renouveau, il s'agit d'ancrer le TNP dans le XXI^e siècle.

Le TNP a toujours tenu une place prépondérante dans la vie culturelle de l'agglomération lyonnaise. Il est par ailleurs, au niveau national, le symbole de la décentralisation culturelle soutenue par l'ancien ministre de la Culture André Malraux. Au terme des travaux, le bâtiment sera à la fois plus fonctionnel et plus ouvert sur l'espace public.

Il s'agit de construire une salle de spectacle d'une capacité de 250 places pour accueillir les spectacles, les répétitions et les formations. L'ouverture est prévue en automne 2009. Il y a aussi des travaux réalisés dans le bâtiment principal. La durée totale du chantier est estimée à 305 mois. La livraison du nouveau TNP est prévue en janvier 2011.



Illustration 5 : Image 3D du projet.
Source : <http://www.mairie-villeurbanne.fr/images/03-P.jpg>

■ La place Lazare Goujon a aussi subi des améliorations. Après une phase de concertation entamée en 2002 et le choix du projet retenu pour la requalification de la place en septembre 2003, les travaux lancés en mai 2006 se sont achevés en 2007. Cette requalification apporte de la modernité à la place tout en sauvegardant le patrimoine architectural.

La cour de l'esplanade a été redessinée pour que les deux bassins disposés en miroir et le parvis qui les sépare forment trois carrés à la géométrie parfaite, reprenant l'ordonnancement initial. On note aussi la présence d'une végétation abondante formant un jardin vertical avec les pergolas. Le monument aux morts a été déplacé en lisière de la place où il peut à nouveau accueillir les cérémonies commémoratives.



Photo 10 : Jardin de la place Lazare Goujon

Sous la place a été creusé un parking géré par Lyon Parc Auto. Ce parc offre sur sept niveaux 388 places destinées au stationnement résidentiel et commercial. Au cœur du parking s'élève une colonne de vingt mètres de haut sur laquelle est découpée au laser un poème de M. Béalu que l'on peut découvrir d'un belvédère. Cette œuvre est signée Philippe Favier. La réalisation de ce parking a nécessité environ 10 millions d'euros et il est opérationnel depuis le 15 novembre 2006.



**Illustration 6 : Photo de l'intérieur du parking de l'Hôtel de ville.
Source : http://www.eplenligne.fr/files/article-309-img_chapo.jpg**

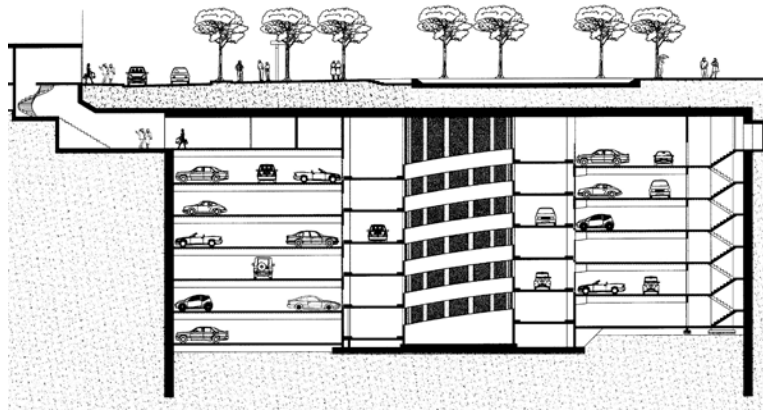


Illustration 7 : Coupe transversale du projet.

Source : http://www.lpa.fr/lpa/CMS/Images/construire/hoteldeville_vlleurbanne/amenagement/HVV_transversale.gif

4.2.2 - Amélioration des itinéraires Nord-Sud

Comme nous l'avons dit précédemment, la charpente de la structure urbaine est orientée Est-Ouest), avec trois axes principaux qui parcourent le quartier des Gratte-Ciel (cf cartes 1 et 3) :

- le cours Emile Zola qui va du boulevard périphérique Laurent Bonnevey à l'Est jusqu'au quartier des Charpenes ;
- la rue Anatole France ;
- la rue du 4 août 1789.

La municipalité voudrait améliorer les itinéraires Nord-Sud afin de permettre un meilleur lien entre le campus de la DOUA au Nord, le centre-ville et le tramway, et de faciliter ainsi la synergie avec l'Université et la ville. Cependant, le tracé de la ligne de transport en commun A7 et les constitutions d'itinéraires inter-quartier Nord-Sud, sont difficiles à identifier.

4.2.3 - Affirmation de la centralité villeurbanaise par le renforcement des Gratte-Ciel

La municipalité souhaite prolonger le quartier des Gratte-Ciel dans sa partie Nord au niveau de la rue Léon Chomel, dans la continuité de l'avenue Henri Barbusse (cf. carte 3). Ce projet doit non seulement permettre de conforter les Gratte-ciel comme centre-ville de Villeurbanne mais aussi comme pôle d'agglomération, au même titre que le centre commercial de la Part-Dieu à Lyon. La formulation et la conduite de ce projet ambitieux ont été confiées à l'architecte-urbaniste en chef Christian Devillers. Les enjeux sont multiples. Tout d'abord, il s'agit de mieux connecter cette extension par davantage de liaisons en transports en commun, et des liens Nord-Sud avec les autres quartiers de la ville. Ensuite, de respecter l'urbanisme du quartier en rendant le centre-ville contemporain par son offre d'équipements publics et par ses futurs choix architecturaux.

Puis, ce projet se fixe pour ambition de renforcer la structure commerciale, afin d'augmenter l'attractivité du centre-ville tout en préservant et en dynamisant les commerces existants.

Enfin, il s'agit de développer une offre résidentielle de services et d'espaces publics dans un souci de préservation et de développement de la mixité sociale, mais également en privilégiant les modes doux dans la conception des espaces publics.

Depuis cette année, des ateliers de participation sont organisés invitant les habitants et les commerçants à partager leurs idées sur la réalisation de ce projet. En 2010, le projet final devrait être adopté. La maîtrise d'ouvrage appartient au Grand Lyon et Villeurbanne est le co-pilote du projet.

PARTIE 2

La place du Chanoine Boursier, une place stratégique au cœur du centre-ville

Située au cœur même de la ville (cf. carte 3), la place du Chanoine Boursier se laisse deviner. Bien qu'elle n'ait pas la même convivialité que la place principale du centre-ville (la place Lazare Goujon), récemment restaurée, c'est un lieu indispensable à la vie des Villeurbannais.

Présentation de la place

La municipalité a acheté, en 1937, après l'achèvement de la construction du quartier Gratte-Ciel, un terrain de 4515 m², situé entre les rues Racine et Michel Servet. Ce terrain appartenait à l'Amicale des Charpennes et fut destiné à être aménagé à la fois en terrain de jeu pour les enfants du quartier et à installer le marché des Gratte-Ciel récemment créé. Selon un journal de l'époque, les recettes du marché permettraient d'amortir rapidement les dépenses d'acquisition et d'aménagement du terrain, et par la même occasion, d'accroître le développement économique de la Cité.



Illustration 8 : L'Amicale des Charpennes lors d'une de ces prestations gymniques sur le terrain du futur marché.

Anciennement place du Nouveau Centre, la place a été élargie une première fois en 1957 pour étendre le marché d'approvisionnement. Par la suite, d'autres démolitions ont permis l'agrandissement et l'aménagement actuel, qui a servi de point de départ à une étape du Tour de France cycliste.

Aujourd'hui cette place arborée a une superficie de 5720 m². Le terrain de jeu se situant à l'Ouest de la place se nomme le square Félix Lebossé. La place porte le nom de François Boursier, ordonné Chanoine honoraire du diocèse de Grenoble en 1942, et abbé de la Chapelle de la Cité à Villeurbanne. Il est mort en 1944 à Saint Genis-Laval (Rhône).

Malgré son aspect global peu attractif par rapport à la place Lazare Goujon, cette place, grâce à sa taille et son emprise, offre la possibilité d'être à la fois une place de marché, une aire de stationnement et un lieu de rassemblement lors de manifestations organisées par la municipalité. Elle fait partie de la zone UCA du Plan Local d'Urbanisme (PLU), zone couvrant la majeure partie de la ZPPAUP des Gratte-Ciel. Ce document est consultable en annexe page III.

1 - Une place aux fonctions multiples

1.1 - Tout d'abord une place de marché

1.1.1 - Présentation du marché

Villeurbanne propose onze séances de marché, réparties dans huit quartiers, favorisant l'échange économique, l'influence intercommunale, l'animation, et la création du lien social. Sur la place du Chanoine Boursier, les séances de marché ont lieu trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi de 8h30 à 12h.

Les produits proposés sur le marché sont très variés, avec quatorze métiers exercés par une centaine d'exposants.

Sur 94 abonnés, 41 proposent une variété de produits alimentaires :

- 25 abonnés pour les fruits et légumes ;
- 3 abonnés pour la boucherie ;
- 3 abonnés pour la fromagerie ;
- 2 abonnés pour la confiserie ;
- 2 abonnés pour la pâtisserie ;
- 2 abonnés pour le miel, confitures, épices ;
- 2 abonnés pour la poissonnerie ;
- 1 abonné pour la charcuterie ;
- 1 abonné traiteur, pizza.

Les 53 autres abonnés se répartissent de la manière suivante :

- Fleuriste : 3 abonnés
- Confection Mixte : 30 abonnés
- Bazar, jouets : 10 abonnés
- Chaussures : 5 abonnés
- Tissus, voilages : 5 abonnés.

Par cette simple description, nous pouvons conclure que le marché de la place du Chanoine Boursier offre un large éventail de produits qu'ils soient ou non alimentaires, susceptibles d'attirer de nombreux clients.

1.1.2 - La pratique du marché par les Villeurbannais

Afin de mieux connaître la réalité du site, j'ai réalisé un questionnaire, consultable en annexe page IV, qui prend en compte plusieurs thématiques :

- L'âge des personnes ;
- Le quartier d'origine des consommateurs ;
- La fréquence de venue sur le marché ;
- Les produits principalement achetés ;
- Les atouts et les inconvénients perçus ;
- La consommation hors marché.

Le nombre de personnes interrogées sur le marché est de 25. L'étude des réponses données par les habitués, permettra de mieux appréhender l'importance du marché mais aussi de connaître son attractivité que ce soit au niveau du quartier, de la ville ou de l'agglomération.

■ Concernant l'âge des personnes qui viennent au marché, la majorité des répondants se situe dans la classe d'âge 45-60 ans (54%). La seconde classe d'âge est celle des plus de 60 ans (26%). Au contraire, les classes d'âges de moins de 40 ans sont minoritaires et représentent 20% des personnes interrogées.

■ Les clients du marché habitent en majorité dans le quartier Gratte-Ciel. Mais d'autres viennent des quartiers avoisinants comme les Charpennes ou Buers/Croix-Luizet voir d'autres villes de l'agglomération comme Vaulx-en-Velin ou Bron.

■ La majorité des personnes interrogées fréquentent le marché trois fois par semaine (45%). Les répondants se rendant sur le marché deux fois par semaine représentent 29% et ceux qui ne vont au marché qu'une seule fois par semaine 26%. La fréquence de fréquentation est forte. En effet, la majorité des répondants affirment s'y rendre chaque semaine, 20% s'y rendent tous les quinze jours et 7% une fois par mois.

■ La consommation sur le marché est essentiellement alimentaire pour 87% des personnes interrogées.

■ Ce qui ressort des entretiens, c'est que la majorité des répondants apprécie le marché de la place du Chanoine Boursier pour son ambiance et la diversité des produits proposés. Mais une part importante critique l'étroitesse des allées qui ne permettent pas de circuler facilement. D'autres inconvénients apparaissent comme le manque de distinction entre l'alimentaire et le reste du marché, l'état dégradé du revêtement du sol, le manque d'éclairage, le non-respect de la propreté du lieu et la difficulté de se garer au centre-ville lors des jours de marché.

■ Au niveau de la fréquentation des autres commerces les jours de marché, les résultats sont très partagés. 50% des répondants affirment profiter de leur sortie marché pour aller dans les commerces avoisinants et 50% affirment le contraire.

Pour récapituler l'ensemble des données, 45% des personnes interrogées fréquentent le marché trois fois par semaine et une part forte s'y rend de façon hebdomadaire. La consommation est majoritairement alimentaire et les répondants ont une opinion positive du marché. On note des interactions avec les commerces avoisinants lors des jours de marché pour 50% des répondants. Enfin, nous pouvons dire que le marché attire principalement des habitants des Gratte-Ciel (54%), mais aussi ceux des autres quartiers et des communes voisines.

D'après mes observations et mes rencontres avec les habitués, les clients du marché arrivent principalement à pied ou en transports en commun. En effet, d'après la carte 3 des équipements du quartier, il y a à proximité la station de métro Gratte-Ciel et une ligne de bus qui s'arrête rue Paul Verlaine. L'utilisation de la station de vélos est exceptionnelle.

Deux entrées principales sont utilisées par les clients pour accéder au marché :

- depuis la rue Anatole France et l'avenue Henri Barbusse ;
- depuis la rue Racine et le cours Emile Zola.

Ces entrées de marché sont aussi utilisées comme sorties. La fréquentation du marché ne conduit pas à la réalisation d'un chemin commercial Barbusse- Anatole France- Emile Zola, surtout en semaine.



Photo 11 :
Entrée du marché rue Racine



Photo 12 :
Entrée du marché à l'angle de la rue
Racine et de la rue Anatole France

Les commerçants du marché ont un réel plaisir à exercer leur métier et le climat relationnel est bon. Le principe de l'abonnement contribue à la bonne entente entre les commerçants. Par contre, ils ne veulent pas modifier l'ordonnancement actuel du marché. Leur connaissance des commerces avoisinants est limitée mais ils ne les considèrent pas comme concurrents.

Grâce à tous ces éléments descriptifs, nous pouvons dire que d'un point de vue urbanistique, la place du Chanoine Boursier est localisée stratégiquement au cœur du centre-ville. C'est un lieu qui bénéficie de nombreuses accessibilités (métro, vélo, bus). Le marché est un véritable atout commercial mais aussi social car il est le lieu de rencontre entre les différentes catégories sociales du quartier.

1.2 - Son utilisation comme parking

L'offre de stationnement dans le quartier Gratte-Ciel est la suivante. Le stationnement de voirie comporte 214 places payantes avec :

- 69 places avenue Henri Barbusse ;
- 71 places rue Paul Verlaine ;
- 74 places pour les rues Racine et Michel Servet.

Le stationnement place du Chanoine Boursier propose 170 places payantes. La capacité de stationnement privatif n'est pas abondante dans le quartier. De plus, il n'y a pas de parking enterré pour les 1500 logements de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme.



Photo 13 : Stationnement sur l'avenue Henri Barbusse



Photo 14 : Stationnement à l'angle des rues Anatole France et Michel Servet



Photo 15 : Parking sur la place du Chanoine Boursier

Depuis une quinzaine d'années, la municipalité avait fait entreprendre des études afin de pouvoir réaliser un parking sous la place du Chanoine Boursier. La construction de ce parc aurait pu mettre fin aux problèmes de stationnement. Mais ce projet n'a jamais abouti car les études ont montré plusieurs dysfonctionnements.

Tout d'abord, il y a eu des problèmes de faisabilité administrative. En 1994, il y a eu des travaux de réhabilitation de l'avenue Henri Barbusse et des logements. Si la construction avait eu lieu, cela aurait demandé une libération des locaux, occupés par les commerçants, déjà éprouvés par les travaux de réhabilitation. De plus, les locataires des immeubles auraient été privés définitivement de leurs caves.

Puis il y a eu des problèmes de faisabilité technique et économique. Si les accès au parking souterrain avaient été placés rue Anatole France ou rue Paul Verlaine, cela aurait eu pour conséquence la suppression de possibilités de création de nouveaux commerces ou la réduction des surfaces commerciales existantes. La structure des bâtiments, qui comporte une quantité assez importante de poteaux, n'a pas permis de ménager une circulation pratique pour la desserte des places de stationnement, à moins de prévoir des reprises en sous-œuvre très coûteuse. D'autres problèmes ont été abordés comme la sécurité incendie, la ventilation...

Finalement, le Grand Lyon, la municipalité et Lyon Parc Auto, se sont mis d'accord pour construire le parking sous la place Lazare Goujon, derrière l'Hôtel de Ville. L'entrée se situe au niveau de la rue Sully-Prud'Homme, via la rue Racine, et la sortie rue Michel Servet.

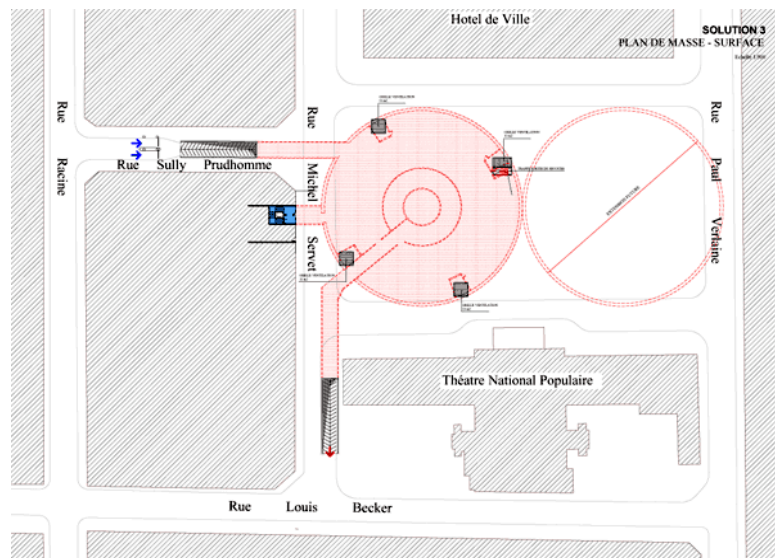


Illustration 9 : Plan de masse du parking sous la place Lazare Goujon
 Source : <http://www.lpa.fr>

Ce parking, qui est aussi situé près du centre-ville comme le parking de la place du Chanoine Boursier est, selon les études menées par le service de développement urbain, moyennement rentable. Dans le questionnaire que j'ai réalisé, concernant l'utilisation de ce parking souterrain, la majorité des personnes (75%) ne le fréquente pas à cause des tarifs trop élevés. Les tarifs sont les suivants : 56,40 euros pour un abonnement mensuel résident, 1,30 euros la première heure puis 1,40 euros de l'heure. La deuxième raison de cette non rentabilité est le manque de repères visuels pour pouvoir accéder au parking.

Le parking de la place du Chanoine Boursier, quoique payant, reste donc indispensable pour assurer le stationnement en centre-ville déjà difficile habituellement. D'après mes observations sur le terrain, à toute heure, l'automobiliste peut trouver facilement de la place pour se garer, la rotation est assez forte, mais la réglementation du stationnement est mal respectée.

Sa situation privilégiée, aux portes des Gratte-Ciel, lui permet d'être facilement accessible soit par le cours Emile Zola au Nord, ou la rue Anatole France au Sud. Les entrées et les sorties sur la place sont au nombre de six.

Ainsi, en se garant sur cette place, les Villeurbannais ont un accès direct sur le centre-ville, leur permettant de profiter de la soixantaine de magasins situés le long de l'avenue Henri Barbusse.

1.3 - Un lieu de rassemblement

La place est un lieu de rassemblement et de rencontre pour différentes manifestations. Elle accueille ainsi des vide-greniers, des forums pour les jeunes ou encore les défilés des enfants des écoles avoisinantes et des étudiants de la DOUA, déguisés pour mardi-gras dans un but humanitaire, afin de récolter des denrées pour la Banque alimentaire.



Illustration 10 : Vide-grenier sur la place
Source : www.vide-greniers.org



Photo 16 : Organisation d'un forum vacances

2 - Un site déprécié

2.1 - Les faiblesses du marché Boursier

La fin du marché reste sans contexte le moment le plus problématique. Les commerçants ne respectent pas les horaires de cessation de la vente et de remballage. La place doit être libérée de tout étal à 13h mais certains sont encore présents jusqu'à 13h30. Ceci contraint les services de nettoyage à travailler parfois au milieu d'étals encore présents.

La présence de plus en plus nombreuse de personnes qui récupèrent les produits non vendus et déconditionnés pose des problèmes d'un point de vue sanitaire.

Les voitures, ne pouvant pas se garer sur la place, stationnent sur les rues Racine et Michel Servet, et ne permettent pas le passage de la balayeuse.

L'organisation du nettoyage est parfois peu fonctionnelle : il y a un premier travail de rassemblement des déchets, puis arrivée de la benne et de la balayeuse, et enfin arrosage.

La place est dans un état de désolation au départ des commerçants. Les déchets alimentaires jonchent le sol, les sacs plastiques et les cintres sont déposés au pied des arbres.

La présence constatée de la Police Municipale à la fin des séances de marché (jusqu'à l'arrivée des services de nettoyage) est une excellente initiative qui permet de faciliter la résolution de tous ces problèmes.

La place du Chanoine Boursier souffre d'un manque de confort urbain malgré la présence de quelques arbres. Ces contraintes, dans la gestion des déchets, ne donne pas une bonne image du marché dont le niveau qualitatif général de l'offre proposé est correct.



Photos 17 et 18 : Aspects de la place après le marché

D'autres difficultés sont à observer. Le marché est localisé sur un périmètre bien précis empêchant les commerçants de faire déborder leurs étals sur les rues adjacentes. Néanmoins, ce marché « fermé » au cœur des Gratte-Ciel est de plus en plus mal vécu par les commerçants sédentaires. Force est de constater que cet enclavement est renforcé par des commerçants peu en lien avec le quartier.

Le statut « d'île Boursier » est clairement identifiable physiquement. La configuration en place, le stationnement des camions des commerçants autour de la place, l'étroitesse des ouvertures latérales au niveau de la rue Racine et Michel Servet, contribue à ce statut. Si cela est favorable au marché (enfermement de la clientèle, sécurisation des passages), cet isolement est cependant dommageable.

En effet, comme il n'y a aucune visibilité de l'offre depuis les axes routiers, le marché est plutôt réservé aux initiés. De plus, cette configuration est antinomique avec l'esprit marché, fait d'ouverture et de projection vers le monde extérieur.



Photos 19 et 20 : Camions disposés en ceinture autour de la place les jours de marché

Le nombre important de séances de marché (la moyenne nationale est d'une séance hebdomadaire par commune), ne permet pas d'appréhender la place du Chanoine Boursier de manière intelligible. Elle pourrait seulement être une place de marché ou une aire de stationnement ou une place à vivre. Or, ce qui pourrait paraître comme un atout (multifonctionnalité du site) se révèle en l'occurrence être un handicap urbain.

La municipalité voudrait que l'avenue Henri Barbusse devienne une zone entièrement piétonne. On pourrait dans ce cas là, installer le marché le long de l'avenue, près des autres enseignes et ainsi éviter la perte de dynamique du marché. Mais cette idée ne fait pas l'unanimité auprès des commerçants, en prétextant une forte probabilité de baisse de la clientèle.

2.2 - Un manque d'attractivité

Le quartier des Gratte-Ciel est une galerie marchande à ciel ouvert. Le centre s'appuie sur deux grands pôles marchands : l'hypermarché Carrefour situé sur le cours Emile Zola à l'Est et la zone commerciale Zola/Barbusse incluant Monoprix et le marché place du Chanoine Boursier (cf. carte 3). Si le périmètre bénéficie d'une notoriété certaine au sein de la zone de chalandise, on peut constater quelques dysfonctionnements qui nuisent à son efficience et à son rayonnement extra-communal :

- une difficulté de lecture du centre-ville en raison d'une atomisation des équipements publics ;
- un manque de transition entre les polarités marchandes principales (Carrefour et Mail Barbusse) et entre les polarités Nord-Sud. Le phénomène est accentué par une signalétique commerciale ne permettant pas l'identification d'un circuit marchand ;
- un manque de mise en scène du patrimoine architectural et paysager ;
- une « privatisation » des panoramas, qui ne permet pas de faire partager au grand public des vues exceptionnelles sur l'agglomération lyonnaise.

Or ces contraintes ne semblent pas être compensées par une réelle dynamique marchande du centre-ville. Une soixantaine de magasins d'enseigne nationale et internationale (Starbucks Coffee, Intersport, Monoprix, Bouygues Télécom...) proposent une réelle qualité d'offre.



Photo 21 : Magasin Intersport sur l'avenue Henri Barbusse

Les ruptures de gamme sur les linéaires marchands (cours Emile Zola, avenue Henri Barbusse, rue Anatole France), l'absence de synergies entre le marché de la place du Chanoine Boursier et le reste des commerces sont autant de signes d'une dynamique commerciale améliorable. Ces dysfonctionnements sont accentués par une vie commerciale en perte de vitesse plus problématique.

La réflexion menée sur la place du Chanoine Boursier, a permis de révéler cette absence de cohérence stratégique et de gestion unifiée du centre-ville.

Cette place est marquée par une désertification des commerces. Autour de la place, on note la présence de deux cafés, une banque, un laboratoire d'analyses médicales, un coiffeur et le bureau d'information jeunesse de la mairie de Villeurbanne. Les deux cafés sont peu fréquentés hormis les jours de marché, le reste du temps la place n'est qu'un lieu de passage pour aller au centre-ville. Cet espace, disponible pour le stationnement et si proche de l'artère commerciale, n'a pas été spontanément colonisé par les activités commerciales au rez-de-chaussée des immeubles.



Photos 22 et 23 : Commerces autour la place du Chanoine Boursier

Le marché, dans sa configuration actuelle, empêche de donner à ce lieu une vraie force de rayonnement. Ni son offre, ni son organisation actuelle et encore moins son absence de positionnement commercial, ne permettent d'en faire un événement commercial, susceptible d'attirer de nouveaux clients.

2.3 - Un esthétisme urbain à améliorer

Dans sa globalité, la place du Chanoine Boursier n'est pas aussi conviviale que la place Lazare Goujon. Le minéral est prépondérant, la végétation peu mise en valeur. La couleur grise domine l'ensemble des teintes surtout en automne et en hiver lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles. Le gris est accentué par la couleur du bâti, dont la hauteur dépasse les R+6, et par la couleur du bitume qui recouvre le sol. Mais, pendant la belle saison, cette place est largement ensoleillée et pourrait offrir un cadre urbain beaucoup plus attirant, notamment les jours de marché.

Le côté Ouest de la place est bordée par le square Félix Lebossé, abondamment arboré, qui offre un lieu de loisir pour les enfants et de détente pour les personnes âgées. C'est un endroit accueillant qui complète l'espace public apporté par la place.



**Photo 24 : Place du Chanoine Boursier
au mois d'octobre**



Photo 25 : Square Félix Lebossé

On constate, de plus, une dégradation progressive du site. Le revêtement du sol est endommagé à cause du passage des voitures mais aussi en raison du marché. Par certains endroits le bitume est fissuré, ce qui peut être dangereux pour les personnes circulant sur la place. L'éclairage est insuffisant et ne crée pas une ambiance sécurisante lorsque l'on va chercher sa voiture sur le parking le soir car les mâts d'éclairage sont situés au quatre coins de la place. Aucun n'est placé au centre.

La partie Nord de cet espace a été totalement laissée à l'abandon. Des bornes en béton séparent le rez-de-chaussée de l'immeuble du parking. La voie de circulation est exclusivement accessible pour les secours en cas d'urgence.



Photo 26 : Voie de circulation pour les secours

Comme nous l'avons déjà dit, la place du Chanoine Boursier se situe dans un cadre au fort patrimoine architectural et paysager. Or, les étals des commerçants du marché sont obsolètes ne mettant en valeur ni les produits ni l'image de marque du marché.



Photos 27 et 28 : Disposition actuelle des étals

2.4 - Circulation et stationnement confus

La place est accessible par ses quatre côtés. Elle est desservie par la rue Racine qui est à double sens, et par les rues Michel Servet et Anatole France toutes les deux à sens unique (cf. carte 4 p.28). Ces rues ont pour origine commune le cours Emile Zola. Comme les itinéraires Nord-Sud sont insuffisants, la majorité des automobilistes empruntent cette artère principale provoquant de nombreux bouchons surtout aux heures de pointe.

Le stationnement autour de la place est très largement sollicité. La rue Michel Servet, plus étroite que la rue Racine, accueille des voitures des deux côtés créant quelque fois des problèmes de circulation. La rue Racine ne permet de stationner que d'un seul côté le long de la place. Lors des jours de marché, le stationnement autour de la place est impossible et les automobilistes se garent dans les rues adjacentes.

L'autre problème est le manque de signalisation et le non respect des entrées et des sorties de la place. Il y a une entrée et une sortie sur les trois côtés, la partie Nord étant occupé par un immeuble. Les automobilistes ne prennent pas en compte le marquage au sol et il n'est pas rare que deux voitures soient face à face dans la même allée.

3 - Un quartier en évolution

Le quartier Gratte-Ciel est au cœur d'un vaste programme de redynamisation. La municipalité souhaite renforcer la centralité du secteur en constituant un pôle relais de l'hypercentre lyonnais, sans fragiliser la structure marchande existante. De plus, la mairie désire consolider la perception d'un pôle de services publics à l'échelle de la commune aujourd'hui dispersé (notamment le pôle éducation/sports Pressensé Boulloche).

Le volet résidentiel tiendra une place aussi importante que le développement des activités tertiaires. La construction de logements neufs permettra d'assurer une mixité sociale, chère à la politique de la ville, et d'établir une stratégie pour que les étudiants viennent s'installer au centre-ville. Ils pourront, grâce à un renforcement des itinéraires Nord-Sud, accéder plus facilement au campus universitaire de la DOUA.

Les grandes lignes du projet sont en voie d'être adoptées par le maire, M. Jean-Paul Bret, et doivent être présentées aux habitants de Villeurbanne au cours du mois de Mai.

Les grands principes de l'organisation de l'espace Gratte-Ciel Nord sont les suivants (cf. carte 3 p.14) :

- le prolongement de l'avenue Henri Barbusse sur 28 mètres, ouvert sur l'esplanade Antonioz De Gaulle, accueillant le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) arrivant pas le Nord ;
- un maillage du site par le prolongement de la rue Racine jusqu'à la rue Pressensé, et la création d'une rue Est-Ouest entre les rues Racine et Jean Bourgey ;
- un développement des linéaires commerciaux de part et d'autre de l'avenue Henri Barbusse prolongée, avec l'implantation d'une grande et moyenne surface directement accessible par la rue Francis de Pressensé ;
- la relocalisation du lycée Brossolette sur une assiette capable d'un seul tenant de 12600 m² ;
- le long de l'avenue Henri Barbusse prolongée, composition d'une silhouette architecturale remarquable inscrite dans la monumentalité des Gratte-Ciel et création d'une place sur le cours Emile Zola à l'articulation d'un ensemble d'espaces publics.

La mise en valeur de la place du Chanoine Boursier, à proximité de ce périmètre repensé, ne semble pas être une priorité pour la municipalité. Pourtant, nous avons vu dans cette deuxième partie, que cet espace, situé à un endroit stratégique du centre-ville, n'a pas une réelle identité et ne possède pas un véritable rayonnement économique. Les principes du projet Gratte-Ciel Nord qui s'appuient sur une volonté d'affirmer la puissance commerciale du centre-ville ne s'appliquent pas à la place du Chanoine Boursier.

PARTIE 3

Réinventer la place du Chanoine Boursier

Différentes propositions d'aménagement

1 - Les objectifs

Face aux mutations futures du quartier, le rôle et l'importance joués par la place du Chanoine Boursier peuvent se révéler d'un intérêt stratégique. Son apparence actuelle ne permet pas de donner une identité claire à ce site. Le marché, qui est un évènement urbain incontournable, souffre d'un isolement, contradictoire avec le reste du quartier ouvert sur de larges trames urbaines. Dans une perspective autant économique qu'urbaine, le marché pourrait potentiellement se révéler être un réel atout de dynamisation et de promotion commerciale de l'ensemble du quartier.

Le réaménagement de cette place va permettre de transformer cet espace peu esthétique en un site convivial et dynamique.

1.1 - Les axes prioritaires pour le renouveau de la place

1.1.1 - Conforter le statut de marché

L'objectif est d'améliorer le confort d'achat et de vente lors des jours de marché. Il y a plusieurs possibilités afin de répondre à cet objectif :

- redonner au site sa vocation de place avec une identité prioritaire ;
- apporter un édifice en rapport avec le site et l'ambition des Gratte-Ciel (mise en place d'une halle couverte) ;
- instaurer une charte sur le marché afin que les commerçants respectent les horaires et la propreté du site après leurs départs. L'affichage des prix, la mise en valeur des produits, la qualité du matériel de vente, participeront à donner une image positive au marché ;
- mettre en place des mesures de corrections des dysfonctionnements constatés comme le dégagement des entrées du marché, la réfection du revêtement du sol et de l'éclairage, la mise à disposition de sacs poubelles ou de conteneurs à déchets pour les commerçants, l'augmentation de la largeur des allées entre les étals.

1.1.2 - Ouvrir le marché sur le reste du quartier

Le marché est enfermé dans son périmètre, tant par sa configuration physique que par la disposition des véhicules des commerçants autour de la place trois fois par semaine. Paradoxalement, il semble que ce soit le marché qui soit le moins ouvert vers l'extérieur par rapport au linéaire commercial de l'avenue Henri Barbusse. Le but ici est de créer une sorte de « transparence » afin que le marché n'attire pas que les initiés. Il faut définir un positionnement marketing pertinent et ambitieux et renouer le lien avec les autres acteurs du quartier.

1.1.3 - Dynamiser le marché

Par dynamiser le marché, il faut entendre accroître sa performance. Plusieurs solutions sont possibles:

- préserver les équilibres de l'offre en isolant le pôle alimentaire du reste du marché ;
- mettre en place une stratégie d'animation concertée avec les autres commerçants du quartier ;
- promouvoir le marché au sein de l'agglomération.

1.1.4 - Une aire de stationnement à conserver

L'espace que les voitures occupent n'est pas négligeable et la suppression de ce parking, pour ne faire de cet endroit qu'une place de marché, n'est pas concevable.

Aucun espace n'est disponible aux abords directs de la place pour rediriger les voitures qui y stationnent. De plus, le parking situé sous la place Lazare Goujon, géré par Lyon Parc Auto, n'accueille pas assez de véhicules.

Un effort devra cependant être porté sur la signalisation des entrées et sorties de la place ainsi que sur le marquage au sol. Le manque de lecture de la signalisation devra être corrigé.

2 - Les aspects du projet

2.1 - Mise en place d'un équipement de marché couvert

Ce projet doit reconquérir l'espace urbain, permettant de générer une nouvelle centralité commerciale, parachevant le circuit hypermarché et mails marchands. L'aménagement d'une halle couverte serait une bonne solution pour atteindre cet objectif.

Pour aménager cette nouvelle structure, je me suis inspirée de la halle de marché installée sur la place du 8 mai 1945 dans le huitième arrondissement de Lyon, quartier des Etats-Unis. Dans le respect des tracés directeurs de Tony Garnier, le projet a transformé le lieu et propose une place attractive, combinant de multiples usages qui, auparavant, étaient contradictoires :

- une halle de marché Haute Qualité Environnementale (recyclage des eaux de toitures, ossature bois...), répond aux nouvelles normes européennes concernant les marchés forains et, en dehors des jours de marché, offre un abri pour les habitants et devient une piste de roller ;
- des « chambres » plantées permettent d'accueillir le marché manufacturé le samedi matin, tout en offrant des espaces de stationnement pour le marché alimentaire le reste de la semaine ;
- au centre, une vaste prairie devient un espace de jeu pour les enfants du quartier tout en permettant d'accueillir des cirques ;
- enfin, un grand jardin linéaire bordé d'une fontaine-bassin, intègre des jeux de boule lyonnaise et des jeux d'enfants.

Cette halle de marché a été réalisée par l'architecte Françoise-Hélène Jourda en 2002. Elle a été demandée par le Grand Lyon. Sa surface est de 23 100 m² et les travaux ont coûté 5 336 000 d'euros.



Photo 29 : Halle du marché place du 8 mai 1945 à Lyon

Cette construction abrite l'ensemble du marché alimentaire. Les allées sont larges, les étals et les produits alimentaires sont mis en valeur, contribuant à créer une atmosphère conviviale qui donne envie d'acheter. La halle permet d'ouvrir le marché sur l'extérieur grâce à ses nombreuses allées transversales. A l'extérieur de la structure, on trouve le marché manufacturé. Cette disposition permet de bien faire la distinction entre l'alimentaire et le reste du marché.



Photos 30 et 31 : Disposition des étals des commerçants sous la halle

Le soir, la halle est mise en scène par un subtil mélange de lumière, faisant ressortir l'imposante charpente de la construction. Cet éclairage a été réalisé par les Eclairagistes Associés, entreprise lyonnaise.



Illustration 11 : Eclairage de la halle la nuit
Source : http://wmeyer.de/gb/aktuelle_projekte/pics/projekt_place_1.jpg

La halle de marché, aménagée sur la place du Chanoine Boursier, sera de dimension nettement inférieure, puisque sa superficie n'est que de 5720 m². Je propose d'installer un équipement couvert de forme rectangulaire, d'une surface de 1400 m². Il sera situé le long du côté Ouest de la place qui mesure 88,50 mètres de longueur. Ce côté est le seul où il n'y a pas de bâtiment. En choisissant cet emplacement, la vue des autres immeubles, qui donne sur la place, n'est pas obstruée. Sa hauteur sera de quatre mètres et la structure sera construite sur 60 mètres de longueur.

La construction sera une construction Haute Qualité Environnementale. Les matériaux utilisés seront le bois et le verre. La toiture permettra de récupérer les eaux de pluie. Cette eau pourra servir à nettoyer la place, évitant aux services de nettoyage de gaspiller cette ressource.

Cet aménagement en bois sera en harmonie avec l'arborisation de la place et du square adjacent. Il accueillera le marché alimentaire séparé du marché manufacturé situé du côté Est de la place. Cette nouvelle disposition permettra d'accroître les performances du marché. Les entrées et sorties seront ainsi dégagées pour s'ouvrir sur l'avenue Henri Barbusse. Les allées seront larges et donc il n'y aura plus les habituels problèmes de circulation.

Le nombre de places qu'offre l'aire de stationnement ne sera pas réellement modifié car les voitures pourront, hors jours de marché, se garer sous la structure. Actuellement, ce parking offre 170 places. Avec l'implantation de la halle de marché, on devrait perdre une vingtaine de places, mais ce n'est pas un problème puisque la rotation sur la place est assez forte.

L'éclairage est un des éléments indispensables à la vie nocturne de l'aménagement. Les places et les esplanades publiques jouent un rôle prépondérant au niveau de l'ambiance nocturne de la ville et du quartier. Il s'agit aussi par l'éclairage, de favoriser la sécurité ou l'impression de sécurité en autorisant une perception correcte du visage des personnes que l'on croise sur la place tout en mettant en valeur les éléments forts du plan de composition ou du paysage. Des mâts d'éclairage et des bornes lumineuses autour et au sein de la place, contribuent à structurer et sécuriser le site.

Etant donné les dimensions du site, l'aménagement de cette halle ne permettra pas d'éviter le stationnement des camions des commerçants autour de la place. Il faut aussi noter que ces derniers ne veulent pas modifier l'ordonnancement actuel du marché.

La mise en place de cet équipement est concevable avec les contraintes données par le Plan Local d'Urbanisme et le règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysage.

2.2 - Réfection de l'aire de stationnement

L'aménagement d'une place publique doit provoquer quatre axes de réflexion. Il faut prendre en compte le contexte spatial ou historique du projet, le confort et l'environnement que l'on souhaite installer, la circulation sur l'espace public et enfin la fonctionnalité du projet. Ce dernier axe nous intéresse plus particulièrement. Compte tenu du fait que la place du Chanoine Boursier sera à la fois une halle de marché mais aussi un parking, le revêtement du sol doit être choisi en conséquence. Le bitume qui couvre aujourd'hui le site est très abîmé par les nombreux passages des voitures et par le marché qui se déroule trois fois par semaine.

Afin de faciliter le nettoyage de l'espace après le marché, mais aussi d'éviter que le revêtement soit abîmé par les voitures, on choisira des matériaux faciles d'entretien et peu rugueux. Ce type de matériau apportera aussi confort et sécurité pour la circulation piétonne pendant les jours de marché.

La place Wilson, située dans le quartier des Charpennes à Villeurbanne (cf. carte 1 p.8), est comme la place du Chanoine Boursier, une place de marché mais aussi une aire de stationnement. Son revêtement a été changé et s'accorde parfaitement avec l'environnement urbain.



Photos 32 et 33 : Aspect du revêtement du sol Place Wilson à Villeurbanne

Le marquage au sol qui permet d'indiquer les sens de circulation sur la place devra être refait car aujourd'hui il est peu lisible. Ce manque de lisibilité doit être corrigé pour permettre aux utilisateurs de mieux s'orienter sur la place.

2.3 - Mobilier urbain

Les entrées et les sorties du parking sont très mal indiquées. Pour les « non initiés », il n'est pas rare qu'ils les confondent... Aujourd'hui, on trouve une entrée et une sortie sur les rues Racine, Michel Servet et Anatole France. La mise en place de la structure pour le marché, condamnera l'entrée située rue Racine. Cette modification n'aura pas de conséquence sur la circulation puisque les automobilistes pourront quand même emprunter la rue Racine, qui est en double sens, en utilisant la sortie située dans la même rue. On conservera les entrées et sorties situées sur les rues Michel Servet et Anatole France.

Je propose, afin d'améliorer la lecture des accès à la place, d'installer trois panneaux entrées et deux panneaux sorties de parking. Des panneaux supplémentaires pourront être installés sur le cours Emile Zola, à l'intersection des rues Racine, Michel Servet, et Anatole France, pour indiquer l'emplacement de la place du Chanoine Boursier. La mise en place de ces indications permettra de promouvoir le marché au sein de l'agglomération.

La revalorisation du site s'accompagnera de la modernisation des poubelles publiques qui sont devenues obsolètes. Des poubelles en métal s'harmoniseront avec la halle du marché en bois et verre, et resteront dans l'esprit du quartier des Gratte-Ciel à dominante minéral.



Photo 34 : Mobilier urbain en métal place Lazare Goujon

Trois conteneurs pour les déchets seront installés dans le coin Nord-Est de la place. Le premier conteneur servira de poubelle organique pour les produits alimentaires non vendus, le deuxième contiendra les cartons, palettes en bois, papiers laissés par les commerçants. Le troisième contiendra tout le reste (cintres utilisés par les commerçants, plastiques...). L'utilisation de ces poubelles permettra d'améliorer le confort de la place après le marché et de faciliter le travail des nettoyeurs. L'aire de stationnement sera plus donc plus vite accessible par les usagers.

2.4 - Végétalisation de l'espace public

Elément vivant, l'arbre s'impose par sa verticalité, sa beauté, sa symbolique, et son utilité s'enracine dans la mémoire collective des hommes. Il est donc un élément primordial dans la composition des espaces publics. La place du Chanoine Boursier est abondamment arborée (cf. carte 2 p.13) et cette verdure est complétée par la présence d'arbres qui parsèment le square Félix Lebossé. Vingt-cinq platanes se disposent autour de l'espace et huit sont plantées au milieu. Ils permettront, par leur emplacement, d'indiquer la rupture entre le marché alimentaire et le marché forain. On pourra agrémenter l'ensemble par des massifs floraux multicolores et faciles d'entretien comme ceux implantés sur la place du Lazare Goujon.



Photo 35 : Massifs floraux bordant la place Lazare Goujon

Les bornes en béton situées le long de la partie Nord de la place (voir photo 26) ne sont pas esthétiques. La plantation de haies d'un mètre de hauteur sur une largeur de 60 centimètres, égaillera le rez-de-chaussée de l'immeuble en le séparant de l'aire de stationnement. Le passage pour les secours ne sera pas obstrué.



Photo 36 : Exemple de haie végétale

3 - Les coûts et les acteurs

L'estimation du coût de mon projet est partielle, compte tenu de la complexité et de la multiplicité des services techniques gérant ce périmètre urbain. Je n'ai obtenu que les prix pour fourniture et pose de panneaux de signalisation. De plus, je n'ai pas obtenu de rendez-vous avec le responsable des espaces publics de la mairie (coût estimé de la plantation des végétaux et de l'entretien).

L'entreprise Signalisation LA CROIX fournit les panneaux de signalisation au Grand Lyon. Les huit panneaux qui seront installés, sont en aluminium et de taille moyenne (500*300 mm). Ils coûtent chacun 50 euros hors taxe. Les panneaux sont fixés à un mât par deux colliers. Le prix d'un mât est de 41 euros hors taxe et le prix d'un collier 24 euros hors taxe.

La mise en place des panneaux peut se réaliser de différentes manières. On choisira l'utilisation de la carotteuse. Le coût de cette opération est estimé à 56.10 euros hors taxe par panneau.

Au total, la fourniture et la pose de ces huit panneaux coûteront 1560.80 euros hors taxe. En ce qui concerne la structure en bois de la halle du marché, j'estime le coût du projet à 323 400 euros.

Le financement de l'aménagement de la place du Chanoine Boursier fait intervenir plusieurs acteurs. Le statut de Villeurbanne comme deuxième ville du département, après la ville de Lyon, lui donne accès à des subventions régionales en faveur du développement urbain.

Ces acteurs sont l'Etat, la région Rhône-Alpes, le Grand Lyon (Communauté Urbaine de Lyon) et la municipalité de Villeurbanne.

Conclusion

La place du Chanoine Boursier constitue avec le mail du cours Emile Zola et de l'avenue Henri Barbusse, le pôle commercial de la commune de Villeurbanne. Bien qu'elle ait des atouts incontournables, la rupture entre cet espace public et le reste du quartier des Gratte-Ciel persiste encore actuellement.

La revalorisation de la place du Chanoine Boursier dans son intégralité, ne pourra être que bénéfique pour son intégration dans le quartier. La réalisation de ce projet apportera une nouvelle dynamique à la vie du quartier actuellement en perte de vitesse.

La mise en place d'une halle marchande couverte permettra d'identifier clairement le rôle de la place qui n'est pas réellement défini aujourd'hui. Elle apportera un cadre propice aux achats et aux ventes qui contribuera à développer l'activité économique. Ouverte sur l'extérieur, elle rompra son isolement avec les autres commerces du quartier.

L'embellissement de la place du Chanoine Boursier, grâce à un revêtement au sol adapté et un mobilier urbain contemporain, créeront un espace chaleureux et attractif qui s'harmonisera parfaitement avec l'esthétisme urbain des Gratte-Ciel.

Bien que l'avenir de cette place ne soit pas une priorité actuelle dans les principes du projet Gratte-Ciel Nord, il est tout de même envisagé par la municipalité, que ce site de 5720 m², soit réaménagé dans un futur assez proche (projet confirmant le statut du cours Emile Zola comme « épine dorsale » du centre-ville et incluant le périmètre de la place du Chanoine Boursier).

La revalorisation de la place du Chanoine Boursier est un élément indispensable pour asseoir la position des Gratte-Ciel comme un pôle d'agglomération, au même titre que le centre commercial de la Part-Dieu.

Bibliographie

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.- Cahier Communal.- Année 2007.-59f.

BURIE Eric.- « Places et esplanades. Les atouts d'un projet élaboré ».- Paysages Actualités, n° 318, avril 2009.- p.22-23.

COUPAUD Christophe.- Villeurbanne promenade en ville.-Saint- Cyr- sur- Loire : Alan Sutton Editions, novembre 2006.- 95 p.- (Mémoire en Images).

PERMEZEL Bruno, AVET Marcel.- Villeurbanne, 27^e ville de France : histoire des rues, histoire des noms.- Lyon : BGA PERMEZEL Editions, 1994.- 261p.

REYSSET Pascal.- Aménager la ville.- Paris : Editions Sang de la Terre, octobre 1997.- 150p.- (Collection Ecologie Urbaine).

ROYER Annie, ROJAT-LEFEBVRE Elisabeth.- Aménager les espaces publics : le mobilier urbain.- Paris : Editions Le Moniteur, 1994.- 327p.- (Collection Techniques de conception).

Table des documents

TABLE DES PHOTOS

Toutes les photos ont été prises par Clara KALPAKDJIAN sauf indication.

Photo page de couverture : Marché place du Chanoine Boursier

Photo 1 : Une des deux tours des Gratte-Ciel p.11

Photo 2 : Le Répit de l'Agriculteur de Jules Pendariès p.11

Photo 3 : Le Théâtre National Populaire p.11

Photo 4 : L'Hôtel de Ville p.11

Photo 5 : La place du Chanoine Boursier p.12

Photo 6 : L'avenue Henri Barbusse qui mène à l'Hôtel de Ville p.12

Photo 7 : La place Lazare Goujon p.12

Photo 8 : Les HLM mis en location en 1927 sur le Cours Emile Zola p.12

Photo 9 : Domaine scientifique de la DOUA p.16

Photo 10 : Jardin de la place Lazare Goujon p.18

Photo 11 : Entrée du marché rue Racine p.25

Photo 12 : Entrée du marché à l'angle des rues Racine et Anatole France p.25

Photo 13 : Stationnement sur l'avenue Henri Barbusse p.26

Photo 14 : Stationnement à l'angle des rues Anatole France et Michel Servet p.26

Photo 15 : Parking sur la place du Chanoine Boursier p.27

Photo 16 : Organisation d'un forum vacances p.30

Photos 17 et 18 : Aspects de la place après le marché p.31

Photos 19 et 20 : Camions disposés en ceinture autour de la place p.32

Photo 21 : Magasin Intersport sur l'avenue Henri Barbusse p.33

Photos 22 et 23 : Commerces autour de la place du Chanoine Boursier p.33

Photo 24 : Place du Chanoine Boursier au mois d'octobre p.34

Photo 25 : Square Félix Lebossé p.34

Photo 26 : Voie de circulation pour les secours p.35

Photos 27 et 28 : Disposition actuelle des étals p.35

Photo 29 : Halle de marché place du 8 mai 1945 à Lyon p.40

Photos 30 et 31 : Disposition des étals des commerçants sous la halle p.40

Photos 32 et 33 : Aspect du revêtement du sol Place Wilson à Villeurbanne p.42

Photo 34 : Mobilier urbain en métal place Lazare Goujon p.43

Photo 35 : Massifs floraux bordants la place Lazare Goujon p.43

Photo 36 : Exemple de haie végétale p.45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Les illustrations 4 et 8 proviennent du livre de Christophe COUPAUD, Villeurbanne promenade en ville.

Illustration 1 : Carte de France p.7

Illustration 2 : Région Rhône-Alpes p.7

Illustration 3 : Situation de Villeurbanne p.7

Illustration 4 : Photo de l'usine Dognin, spécialisée dans la dentelle p.9

Illustration 5 : Images 3D du projet du TNP p.17

Illustration 6 : Photo à l'intérieur du parking de l'Hôtel de Ville p.18

Illustration 7 : Coupe transversale du projet p.19

Illustration 8 : L'Amicale des Charpennes p.22

Illustration 9 : Plan de masse du parking sous la place Lazare Goujon p.29

Illustration 10 : Vide-grenier sur la place p.30

Illustration 11 : Eclairage de la halle la nuit p.41

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique : Démographie de 1954 à 1999 p.15

TABLE DES CARTES

La cartographie a été fournie par le service du Développement Urbain de la mairie de Villeurbanne.

Carte 1 : Plan du réseau des Transports en Commun Lyonnais (Lyon et Villeurbanne) p.8

Carte 2 : Carte des équipements du quartier Gratte-Ciel avec photo aérienne p.13

Carte 3 : Carte des équipements du quartier Gratte-Ciel sans photo aérienne p.14

Carte 4 : Circulation dans le quartier Gratte-Ciel et visualisation des entrées et sorties de parking p.28

Carte 5 : Plan de masse du projet de réaménagement de la place p.44

Annexes

- **Règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager : p.II**
- **Règlement de la zone UCA du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Villeurbanne : p.III**
- **Questionnaire réalisé : p.IV**

Règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Règlement de la zone UCA du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Villeurbanne

Questionnaire réalisé